

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 23
- votant par procuration 6
- absent 0
- total des votants 29

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20241205-D79-1224-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 6 décembre 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-huit novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

| | | |
|------------------------|---------------------|---------------------------|
| M. Tarek HAMMAN | qui donne pouvoir à | M. Kamel BELGHACHEM |
| M. Johan GONZALEZ | qui donne pouvoir à | M. Omar BELGHACHEM |
| Mme Marianne DUHAMEL | qui donne pouvoir à | M. Junior MOUDJIH A FIONG |
| Mme Sylvie DE MILLIANO | qui donne pouvoir à | M. Patrick CIBOIS |
| Mme Anne-Lise COUTURE | qui donne pouvoir à | Mme Amel TAKARLI |
| Mme Jennifer BEAUMONT | qui donne pouvoir à | M. Franck LEMAÎTRE |

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nathalie CASTEL est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.79/12.24

**Objet : Budget Ville
Vacation – Année 2024
Gardiennage de l'église communale**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 05.12.2024

Délibération n°: D.79/12.24

Objet : Budget Ville
Vacation – Année 2024
Gardiennage de l'église communale

Monsieur BELGHACHEM rappelle que chaque année, conformément aux textes législatifs et réglementaires, la Ville de Lillebonne verse une indemnité en faveur du préposé chargé du gardiennage de l'église communale Notre-Dame.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la circulaire du 8 janvier 1987 qui précise que le montant maximum de l'indemnité allouée au(x) préposé(s) chargé(s) du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité,

Vu la circulaire ministérielle du 29 juillet 2011 qui rappelle ce principe, dans son paragraphe 6.4,

Vu la circulaire 9 octobre 2023 qui indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales prend en compte une revalorisation de 1,5 % du point d'indice.

Considérant que la Ville de Lillebonne a la possibilité de revaloriser l'indemnité allouée au préposé, chargé du gardiennage de l'église communale,

Considérant qu'au regard de la circulaire ministérielle du 9 octobre 2023 ladite indemnité est plafonnée pour 2024 à 503,42 euros pour un gardien résidant dans la commune,

Considérant qu'au regard des dispositions précitées, il convient de revaloriser le montant de l'indemnité attribuée pour le gardiennage des églises à hauteur de 503,42 euros au titre de l'année 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de l'indemnité versée au préposé chargé du gardiennage de l'église communale Notre-Dame à 503,42 euros pour l'année 2024, et d'en autoriser le versement.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Nathalie CASTEL.